NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'énigme sanglante à Flers

CE N'EST PLUS UN MYSTÈRE. — VOLEUR DE GRAND CHEMIN QUI TROUVE SON MAITRE. — LE CAS DE LÉGITIME DÉFENSE

Ainsi que nous l'avons dit dans nos éditions de mercredi matin, un homme de 50 ans, Arthur-Désiré Dumont, originaire de Roubaix, demeurant à Lille, rue des Etaques, 44, avait été trouvé mourant, le corps couvert de blessures, sur la route départementale de Lesre à Flers.

Transporté dans la cour à la Fraternité de Roubaix, l'homme y expire sans avoir repris connaissance, et les autorités judiciaires ouvrirent immédiatement une enquête pour faire la lumière sur cette affaire et tâcher de déterminer la cause de la mort.

Mercredi après-midi, M. Jules Arbon, 24 ans, charretier, au service de M. Van Wentergheem, marchand de chaux et ciment à Fives-Lille, demeurant à Flers, hameau de la Cousinerie, s'est présenté à la gendarmerie de Roubaix, afin de faire la déclaration suivante :

Lundi vers dix heures et demie du soir, après avoir quitté le tram Mongy, place de Flers, il regagnait son domicile, lorsque soudain, un inconnu s'avança au devant de lui, sous prétexte d'obtenir une allumette.

Avant qu'il ait eu le temps de répondre, l'homme qui n'était autre que Dumont, se jeta sur lui, l'empoigna par le veston et lenta de lui porter un coup de tête dans l'estomac.

Il se défendit et administra à son agresseur une formidable correction, lui portant même cinq ou six coups de ses chaussures ferrées ce qui explique les étreages blessures relevées sur les mains.

Ce n'est que par la lecture du « Progrès du Nord » que M. Arbon apprit la mort de celui qui avait tenté de le dévaliser.

D'après l'enquête, la légitime défense a été parfaitement établie, d'autant plus que Dumont avait tenté, le même soir, de détrousser plusieurs habitants de Flers.

M. Arbon se tient à la disposition de la justice.

DANS L'ARMÉE

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général de brigade Trinité Schillemans nouvellement promu, est maintenu à titre définitif dans ses fonctions d'adjoint au gouverneur de Brest.

Le général Schillemans fut pendant plusieurs années à Lille, chef de l'état-major du 1er corps d'armée, comme lieutenant-colonel d'abord, et ensuite comme colonel d'infanterie breveté hors cadre.

MÉDAILLE MILITAIRE

Sont décorés de la médaille militaire : MM. Maës, adjudant ; Désirée Vandrennyn-brugge, sergent au 43e ; Gérard, adjudant au 73e d'infanterie ; Dauchot, sergent au 127e régiment d'infanterie ; Claudron, adjudant au 16e bataillon de chasseurs ; Huet, brigadier, premier ouvrier tailleur au 6e chasseurs à cheval.

Dans la 1re légion de gendarmerie : MM. Blandelle et Trotin, maréchaux des logis ; Evrard, Wattez, Delannoy, brigadiers ; Carlier, Gallez, Dhouailly, gendarmes ; Amont, ouvrier au parc d'artillerie de Phare de Lille ; Alexandre, adjudant d'administration du génie à Lille ; Fouillé, adjudant d'administration du génie à Landrecies ; Chétel, adjudant maître d'ouvrage au bureau du train ; Larcha et Barrau, adjudants à la 1re section des secrétaires d'état-major ; Ecquez, sous-brigadier des douanes à Dunkerque.

A propos de la prochaine campagne de betteraves

Une seule récolte de betteraves a suffit pour combler le déficit de la Campagne 1911 et reconstituer un stock probablement plus apparent que réel, nécessitant la quantité de sucre annoncée disponible est représentée par un chiffre assez élevé pour justifier un affaiblissement des cours.

Cet état de choses se produisant précisément au moment de prendre des dispositions pour la prochaine récolte préoccupe la culture et il en résulte que la plupart des cultivateurs hésitent à ensemencer prochainement printanier à cause de leur indécision à propos des emblavements de betteraves.

Cultiver cette plante est aujourd'hui une affaire importante, le prix du revient réduit n'est plus guère possible ; la main-d'œuvre est rare et coûteuse de même les engrais se vendent à des prix très élevés, en sont cependant deux sources de dépenses qui ne peuvent être ménagées ; procédez avec parcimonie pour cette culture, c'est toujours se préparer des déceptions.

L'on pourrait se demander et les cours actuels du sucre sont bien justifiés ? peu importe, ils existent et produiront infailliblement une répercussion défavorable sur la fixation des prix qui seront proposés quand il sera question des engagements prochains.

Un facteur dont l'importance n'échappera à personne peut cependant faire modifier la situation. C'est la consommation, il n'est pas douteux que dans les conditions actuelles elle doit augmenter dans des notables proportions ; si cette supposition probable maintenant s'affirmait, ce serait un événement à escompter prochainement. Nous désirons de cette perspective une sensible amélioration pour l'époque des ensemencements.

La base sur laquelle nous faisons reposer cette opinion écrite pour ainsi dire toute illusion. Nous voyons dans les conjonctures un encouragement à entreprendre la préparation des terres à la betterave. Au surplus quelle est la culture qui pourrait être avantageusement substituée à la betterave, il ne faut pas chercher parmi les céréales, nous savons que ces dernières fournissent du rendement lorsqu'elles sont cultivées sur des terres bien disposées...

Aucune excuse que l'alternance des jachères est une loi dont l'observateur est de rigueur, mais de toutes les plantes sarclées intéressantes, la culture qui nous occupe est la meilleure pour préparer le sol à l'abondance du grain.

Laurent et Martin.

M. Carolus Duran démissionne

La nouvelle arrive de Rome que M. Carolus Duran, directeur de la Villa Médicis, a officiellement annoncé sa démission. Sa démission date du 5 décembre 1904. L'Académie des Beaux-Arts avait présenté comme candidats, en même temps que M. Carolus Duran, MM. Bernier, architecte, et M. Coutan, sculpteur. Dans une interview accordée à un de nos confrères de Paris, avant son départ, le nouveau directeur de la Villa Médicis exprimait toute sa joie de partir pour l'Italie : « Je considère, disait-il, cette terre comme une deuxième patrie : j'en parle la langue comme la mienne ».

Sept ans de séjour à Rome ont dû user ce grand amour de M. Carolus Duran pour l'Italie, puisqu'il espère à la quitter.

On dit que cette démission était prévue depuis plusieurs jours. L'état de santé de M. Carolus Duran ne lui permet plus d'assumer les fatigues de ses fonctions. En outre, il est âgé de 75 ans.

Cette démission va relancer les polémiques sur l'utilité ou l'inutilité de l'Ecole de Rome, sur le choix du successeur de M. Carolus Duran. Fant-il un maître classique ou audacieusement moderne, ou qui tienne de l'un ou de l'autre ?...

MODIFICATION dans le coût des communications téléphoniques

Un décret en date du 26 novembre 1912, inséré au *Journal Officiel* du 30 du même mois, a réduit, à partir du 1er janvier 1913, à 0 fr. 25 la taxe unitaire des communications téléphoniques échangées entre les localités situées dans des cantons limitrophes reliés par une ou plusieurs lignes directes, ces cantons pouvant appartenir à un même département ou à deux départements voisins. Le même décret a étendu aux relations entre ces localités l'échange des communications téléphonées et la réduction à 40 centimes de la taxe des dix d'appel.

La liste des localités appelées à bénéficier de la réduction de taxe prévue ci-dessus peut être consultée dans les bureaux qui sont ouverts au service téléphonique.

La fermeture de la chasse

Nous rappelons que la chasse sera close dans le département du Nord le dimanche 26 janvier courant, au soir.

Bacheliers de Paris et de province

La deuxième session des baccalauréats, en 1912, pour les seize académies de Paris et des départements, a donné les résultats suivants :

Dans la première partie, pour chacune des quatre séries, le chiffre des admis a été respectivement de 469 (latin-grec) sur 1.150 examinés, soit 44 % ; 755 (latin-langues vivantes) sur 1.825, soit 41 % ; 691 (latin-sciences) sur 1.505, soit 46 % ; 917 (sciences-langues vivantes), sur 2.197, soit 42 %. Au total, 2.831 nouveaux bacheliers, sur 6.585 candidats examinés, soit une moyenne générale de 43.2%. On remarque que la série où la proportion des admis est la plus forte est celle du latin-sciences.

Ces résultats, d'ailleurs, varient d'une académie à l'autre. C'est ainsi que pour la latin-grec, si Alger a reçu 63 candidats aux 100, et Caen 61, Clermont n'en a reçu que 31 ; pour le latin-langues vivantes, la proportion est de 66 % à Nancy, 64 à Grenoble, 61 à Besançon et à Caen, et seulement de 25 à Rennes ; pour la latin-sciences : 68 % à Nancy, 32 seulement à Dijon ; pour les sciences-langues vivantes : 54 % à Nancy, 22 seulement à Alger. Nancy fournit ainsi les chiffres les plus favorables, sont que la préparation des candidats y soit la plus satisfaisante, soit que les examinateurs y fassent preuve d'une bienveillance plus grande.

Dans la deuxième partie, 1.466 candidats ont été admis, sur 2.567 examinés, pour la série « philosophie », soit 55 % (65 à Nancy, 63 à Grenoble, 62 à Toulouse, et seulement 36 à Rennes), et 634, sur 1.221, pour la série « mathématiques », soit 52 % (70 à Bordeaux, 77 à Lyon, 74 à Clermont, 70 à Lille, et seulement 36 à Aix-Marseille).

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A Sallaumines. — On apprend, à Sallaumines, la mort de M. Aimé Hamelin, survenue à Harneville. Le défunt, instituteur en retraite, fut, pendant très longtemps, directeur d'école à Sallaumines, où il jouissait de la sympathie de la population.

Il était président de la société des Anciens Elèves et de la société de gymnastique l'Avenir, membre du Comité de direction de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

Les funérailles auront lieu à Sallaumines dimanche 5 janvier, à 11 heures du matin.

LILLE

« Je suis malade et je veux mourir »

Un marbrier d'Haïti-Lillois, Jules Bouvier, né à Laval, et âgé de 39 ans, s'était rendu à Lille, à l'occasion des Fêtes du Jour de l'An.

Il est l'idée, au moins bizarre, de demeurer dans les fortifications, non loin de la porte d'Arras. Là, il se mit à prendre des cris lugubres. Des soldats, croyant qu'il avait fait une chute et qu'il était blessé, en portèrent à son secours. On mande même un docteur qui fit un sot-disant blessé des piqûres de calmes.

Après quoi, un cambriolet le marbrier au commissariat de police du 7e arrondissement : « Je suis malade, dit l'homme, et je veux mourir. » C'est tout ce qu'on put en tirer.

Après lui avoir adressé un sévère blâme, le commissaire remit au libéré de Jules Bouvier et lui conseilla de regagner au plus vite son logis.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Guerre d'Orient

Les contre-propositions turques

Londres, 2 janvier.

Le correspondant de l'« Agence Havas » a demandé à une personnalité anglaise, touchant de très près aux milieux officiels et par conséquent bien informée de la marche des événements, quelle était la situation véritablement créée par les nouvelles contre-propositions formulées hier, par les délégués turcs.

« Il est certain, lui a-t-il dit, que ces contre-propositions constituent un grand pas vers la paix, mais il ne faut pas se dissimuler que l'intransigeance tout au moins apparente formulée par les Turcs, dans la question d'Andrinople et dans celle des îles est un élément dont il faut tenir compte.

« La question d'Andrinople ne forme pas un obstacle insurmontable, car il est à présumer que la mission Bulgare qui s'est rendue ces jours-ci à Constantinople, a dû trouver avec la Porte, une formule qui sauvera les apparences.

« D'ailleurs, les puissances n'ont cessé de conseiller à la Turquie d'une façon sérieuse et vraisemblante à cet égard, mais en ce qui concerne les îles, la situation est plus compliquée, car les puissances ne sont pas toutes d'accord sur le sort qui doit leur être réservé, et plusieurs d'entre elles prétendent qu'elles doivent légitimement faire partie de la Turquie d'Asie.

« Cet écueil d'ailleurs n'est pas insurmontable et les concessions véritablement grandes, faites hier par la Turquie, permettent d'envisager l'avenir avec confiance et même d'entrevoir une prompte et bonne solution du problème balkanique. »

La Réunion des Ambassadeurs

Londres, 2 janvier.

Les ambassadeurs des grandes puissances, reprenant leurs délibérations interrompues par les fêtes de Noël, ont tenu séance cette après-midi au Foreing-Office.

La prochaine réunion est fixée à lundi.

Un Duel en Autriche

Budapest, 2 janvier.

A la suite d'un différend d'ordre privé, un duel au revolver a eu lieu aujourd'hui entre le comte Stephen Tisza, ancien président du conseil, et le comte Michael Karonyi.

Les conditions de la rencontre stipulaient que le duel durerait jusqu'à la mise hors de combat de l'un des adversaires.

A la trente-deuxième reprise, le comte Karonyi était grièvement blessé.

L'Anniversaire de Gambetta

Nice, 2 janvier.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Gambetta, M. Eugène Etienne, ancien ministre, vice-président de la Chambre des députés, est allé ce matin, comme chaque année, déposer une couronne sur la tombe de célèbre tribun, au cimetière de château.

De son côté, le général Gotran, maire de Nice, accompagné des membres de la municipalité, a déposé une gerbe de fleurs.

Grève de Taxis-Autos A LONDRES

Londres, 2 janvier.

Une grève de taxis-autos a éclaté à Londres.

Les deux parties se montrent irréductibles.

Plus de 2.500 voitures sont restées aujourd'hui dans les garages et le nombre des personnes affectées par la grève, en faisant entrer en ligne de compte, le personnel des garages, est d'environ 11.000.

La présidence de la République et la présidence de la Chambre

Paris, 2 janvier.

A titre d'information cette note que publie ce soir l'*Intransigeant* :

« Malgré la trêve des confiseurs observée d'habitude dans le monde parlementaire, quelques députés sont venus cet après-midi au Palais-Bourbon.

« Le thème des conversations est toujours le même, la campagne qui vise le fauteuil de la présidence de la Chambre.

« Dès à présent, de nombreux députés proportionnalistes sont décidés à voter en blanc le 14 janvier quand il s'agira d'élire le président de la Chambre, et, à moins de recevoir en compensation un assez fort contingent de voix radicales, M. Deschanel paraît ne pas devoir dire réélu au premier tour de scrutin, surtout si les socialistes font, comme la dernière fois, une manifestation sur le nom de son de leurs. Et déjà certains envisagent la situation qui pourrait résulter de la retraite de M. Deschanel après le premier tour de scrutin prononcé le nom de M. Maurice Reynaud comme celui d'un candidat possible. Ce qui en en conviendra, n'est pas d'un excellent augure pour le président actuel de la Chambre ».

FRANCE ET ITALIE

Autour d'un discours de M. Barrère

Rome, 2 janvier.

Au cours de la réception à l'ambassade de France, M. Barrère a parlé des rapports politiques de la France et de l'Italie, rapports de confiance et d'entente qui, dans les conjonctures actuelles, peuvent apporter une sérieuse contribution au maintien de la paix.

« Durant l'année qui finissait hier, par un magnifique effort d'énergie nationale, la France et l'Italie sont devenues voisines sur le continent sûr comme sur les Alpes et la Méditerranée. Ce nouveau contact impose aux deux nations latines un redoublement de confiance, de bons procédés et d'aide réciproque. Car l'une et l'autre défendent la même civilisation et leur intérêt moral se confond dans la gloire et noble patrie ».

La « Gazzetta d'Italia », qui est généralement considérée comme un organe à tendances triplicistes, consacre au discours de M. Barrère un article qui dépasse la portée d'un commentaire de presse. Après avoir mis en relief la personnalité de l'ambassadeur de France, le « Giornale d'Italia » parle des rapports franco-italiens entre deux nations comme l'Italie et la France, il y a quelque chose de plus et de mieux que les actes diplomatiques formels, quelque chose de plus et de mieux que les traités, quelque chose de plus et de mieux que les notes officielles entre les cabinets. Il y a la sincérité des sentiments réciproques, la persuasion que jamais il ne manquera à l'une la bienveillante sympathie de l'autre ; et c'est dans cet esprit que nous remercions l'ambassadeur de la nation voisine de ses paroles nobles et élevées, et également des paroles qu'il a prononcées et de celles qu'il a laissé sous-entendre.

L'Aviation en Allemagne

Berlin, 2 janvier.

L'aviateur allemand Arthur Foller, évoluant sur l'aérodrome de Mahsheim, avec quatre passagers, a tenu l'air pendant 1 heure 18 minutes, battant ainsi le record, détenu par Molla (1 heure 6 minutes) depuis le 25 janvier 1912.

La charge totale de l'appareil était de 363 kilos.

UNE SÉRIE DE DRAMES

Scène tragique dans un bal

UN MORT, DEUX BLESSÉS

Beaumont-sur-Oise, 2 janvier.

Au cours d'un bal qui avait lieu dans un établissement de Persan, le nommé Maurice Masson, âgé de 18 ans, a tiré plusieurs coups de revolver. M. Georges Chantelloup, mécanicien, a été atteint à la poitrine, et M. Lefèvre, concierge dans une distillerie, a reçu une balle à la cuisse.

Le meurtrier s'est aussitôt enfui de l'établissement. Une heure après, les gendarmes le rejoignirent dans une maison de la rue de la République, mais Masson, en voyant leurs, se tira un coup de revolver dans la tête et se tua sur le coup.

Un Contremaître poignardé dans une usine de Marseille

Marseille, 2 janvier.

Une tentative de meurtre a été commise dans une usine du boulevard des Vignes, quartier de la Capelette. Un individu de nationalité italienne, nommé Giuseppe d'Aoustin, âgé de 15 ans, congédié par le contremaître Ferdinand Maccarandi, et sur le refus de celui-ci de le reprendre lui porta un coup de couteau l'atteignant à la tempe gauche.

Le meurtrier a été arrêté aussitôt et écroué à la disposition du Parquet.

Un septuagénaire s'égorge dans sa prison

Hirson, 2 janvier.

On a découvert à son domicile le cadavre d'un septuagénaire Edouard Mancinar, ex-maître à la bouteille, qui pour échapper à la misère, s'était affreusement taillade la gorge avec un rasoir.

Matelots-Apaches

GENDARME ASSAILLI A LA SEYNE

Toulon, 2 janvier.

Le gendarme maritime Duval rencontrait dans la rue de la Seyne un groupe de matelots auxquels il crut devoir faire des observations, leur tenue laissant à désirer.

Les marins emportés, se jetèrent alors sur lui, le frappèrent de plusieurs coups de couteau et s'enfuirent à l'anglaise.

Les auteurs, prévenus, ont ouvert une enquête pour identifier les coupables.

Les Italiens en Tripolitaine

Une attaque des Bédouins

Benghazi, 31 décembre. (Source Italienne).

Des Bédouins de Zelana ayant ouvert ce matin, le feu contre la position avancée italienne dans le secteur Nord, sur le bord de la mer, deux compagnies érythréennes, soutenues des bataillons du 66e d'infanterie et d'un détachement d'indigènes, les ont dispersés. Les pertes des Bédouins sont importantes.

Les Italiens ont eu un soldat, 5 érythréens tués et 19 blessés.

Le navire « Bausan » a bombardé ensuite les côtes vers Zelana.

Bateau de Pêche coulé

L'EQUIPAGE SAUVÉ

Le Havre, 2 janvier.

Le sélenier belge « Alfred Kreglinger » du port d'Anvers, venant de Hartlepool avec son chargement, a abordé et coulé à quatre milles nord-nord-est de la pointe de la Hève, le dundee « Yvonne-Marie de Fécamp » qui se livrait à la pêche du hareng.

Les 24 hommes du navire ont été recueillis par le steamer et rapatriés au Havre.

LE CRIME DU PERREUX

Paris, 2 janvier.

M. Pamard, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi M. Pirot, le maire de Gentilly, arrêté comme auteur présumé du crime de Perreux.

Me Pirot était assisté de Me Henri Robert, et de son secrétaire, Me Pierre Bessinge.

M. Pirot a donné l'emploi de son temps le soir du crime.

M. Pamard a chargé M. Xavier Guichard, chef de la sûreté de vérifier cet alibi.

M. Pirot a été ensuite confronté avec M. Burgat, qui avait déclaré que le lendemain du crime M. Pirot lui avait fait l'aveu de son forfait. M. Burgat a maintenu ses ventes, mais M. Pirot nie énergiquement. Il a également donné un emploi de son temps dans la matinée du jour où M. Burgat prétend qu'il est allé le voir. L'interrogatoire et la confrontation terminés, M. Pirot s'est entretenu quelques instants avec un avoué à qui il a donné pleins pouvoirs pour gérer ses affaires.

M. Guichard, chef du service de sûreté, a perquisitionné aujourd'hui à Gentilly, à l'usine Pirot, ancienne maison de l'industriel, 58, quai Valmy, et à son domicile particulier, 2, rue Gabriel-Vicaire. Ces opérations auraient pour objet de faire ressortir les alibis invoqués par le maire de Gentilly comme faux. C'est ainsi que l'on aurait matériellement la preuve que, contrairement à ce qu'il avait dit à ce dernier, par téléphone, le soir du crime, M. Pirot ne serait pas venu à son magasin du quai Valmy samedi soir. De plus l'indicateur des chemins de fer contenu dans le paquet remis à Mme Chabeux provisoirement des bureaux du quai Valmy et on y a relevé en marge des annotations au crayon de la main de l'inculpé relatives à des voyages récemment effectués par lui.

Du premier examen des livres de comptabilité, il apparaît, dès lors, à apparaît que la ruine de l'industriel était déjà effective dès 1907. Depuis cette époque, l'usinier se maintenait ses affaires que par des expédients et des emprunts successifs à des taux usuraires.

Paris, 2 janvier.

Au cours de son interrogatoire, Pirot a déclaré à M. Pamard, juge d'instruction, que le soir du crime, de 5 à 7 heures, il était resté dans un bureau attenant à son usine de Gentilly, où ses parents habitaient autrefois.

Il prétend sortir sans être vu de ses ouvriers par une porte spéciale, donnant sur la rue.

M. Guichard, chef de la sûreté, a pu établir que le soir du crime, Pirot n'avait pas téléphoné à sa femme, de son usine, mais qu'il était allé chez M. Moussi, marbrier, pour téléphoner.

UN CRIME MYSTÉRIEUX à Bruxelles

Bruxelles, 2 janvier.

Une dame veuve Reynders était trouvée assassinée, hier matin, à son domicile, rue Stevin. Son cadavre a été autopsié ce matin.

Il est démontré que le rentier a été étranglée.

Le parquet a constaté que le coffret d'acier contenant les bijoux de la victime avait été vidé.

Une femme que Mme Reynders chargeait quotidiennement de ses commissions, a fait à la justice des déclarations intéressantes. Elle a déclaré que mardi un individu se disant agent judiciaire s'était présenté chez Mme Reynders et l'avait priée de passer au commissariat de police pour y reconnaître des bijoux qui lui auraient été volés. La rentière était alors montée dans sa chambre à coucher, en compagnie de son visiteur ; elle avait ouvert devant lui l'armoire à glace, où se trouvait son coffret à bijoux et avait constaté que rien ne lui avait été dérobé.

Mardi soir, des voisins ont entendu crier le petit chien de la rentière ; on supposa que c'est à ce moment que le crime a été commis.

Les soupçons se portent sur un ancien domestique de la victime.

La fin d'un repris de justice

Paris, 2 janvier.

Des personnes restées inconnues avaient fait admettre cette nuit, à une heure du matin, à l'hôpital Bichat, un homme portant cet étrange gauche une blessure béante.

On a trouvé sur lui des papiers qui établissent que c'est un dangereux repris de justice du nom de Louis Bombrd, 27 ans.

Bombrd est mort à 6 heures du matin, sans avoir repris connaissance.

M. Dumas, commissaire de police du quartier Clignancourt, a envoyé le corps à la morgue.

A TRAVERS LES JOURNAUX

LA CRISE D'ORIENT

La Lanterne :

« Nous restons convaincus que la guerre peut être évitée et même qu'elle le sera. Si les hostilités reprennent entre les belligérants d'hier, elles seraient très certainement localisées et maintenues. Quant aux grandes puissances, notamment la Russie et l'Autriche, elles ont, pas, il y a trois mois, s'affirmer péremptoirement des décisions définitives ; ce n'est plus possible aujourd'hui. C'est cette impossibilité qui explique qu'aucune ne veuille engager les moyens de notre force à des réunions militaires qui ont eu pour de regrettés aux préparatifs sans aucun objectives de la situation, mais encore aux interprétations subjectives qu'on en pouvait fournir, au début de la crise présente, ici ou là. Si l'on se battait, et si l'on se battait maintenant, on se battrait pour des combines, pour des projets ou pour des dangers éventuels. Nous n'y avons jamais cru. Nous n'y croyons pas.

« Par contre, la complexité des questions posées, l'imprécision aussi parfaite de l'heure d'entre elles — celle d'Albanie, qui permet de soutenir les thèses les plus variées sans être assaut de détour la vérité ; — l'habitude de prise de discuter, d'exposer et de chicaner, tout cela nous fait prévoir une négociation terriblement épineuse et qui mettra à une rude épreuve les nerfs de l'Europe. Rappelons-nous Algésiras, la crise boulogne et le conflit franco-allemand de 1911 : deux mois, six mois, cinq mois. Nous en avons vraisemblablement pour une durée au moins égale. Gagnons non retire en conséquence et armons-nous de patience — jusqu'à l'est peut-être. Si l'on disait trop tôt que tout est arrangé, on se condamnerait aux déceptions. Entre-temps, et sans arrêter des dangers, prévoyons des difficultés — des difficultés infinies ».

Le Journal des Débats :

« Les négociations orientales sont engagées maintenant de telle manière qu'il y a lieu d'espérer qu'elles continueront normalement. Des deux côtés, les adversaires sont éprouvés par la lutte et les conséquences économiques de la continuation de l'état de guerre sont si lourdes qu'ils ressentent un désir sincère de conclure. Ils ne peuvent naturellement pas traiter trop ouvertement en désir et, jusqu'au dernier moment, chacun doit se déclarer prêt à reprendre sans hostilités les hostilités. Mais les intentions réelles ne sont pas douteuses. Elles aboutiront vraisemblablement à un accord et les grandes puissances elles-mêmes sont d'accord. Aussi convient-il de suivre les délibérations des ambassadeurs qui recommencent aujourd'hui à Londres avec autant d'attention que celles des plénipotentiaires balkaniques. La fixation des frontières de l'Albanie reste le gros point noir à l'horizon européen ».

La Liberté :

« La négociation de Londres est enfin entrée hier dans le vif du marchandage. L'abandon par la Turquie des moins admissibles de ses prétentions a permis d'entreprendre un premier accord partiel où il faut considérer à la fois les résultats acquis et les directions éventuelles de la discussion à poursuivre ».

La Lanterne :

« Les nouvelles propositions turques sont assez conciliantes que les premières étaient extravagantes.

« On ne peut que regretter qu'un lieu d'en venir immédiatement où elles en sont à présent, la Turquie eût eu devoir agir par une manœuvre puérile, qui n'a eu d'autre effet que d'exaspérer leurs adversaires et d'inquiéter le monde aux dépens de la Turquie. »

L'ELECTION PRÉSIDENTIELLE

La Petite République :

« Le corps diplomatique a en raison les dépêches du nouvel An de rappeler le pact que est prendre M. le président Fallières dans une politique si sage et si bienfaisante.

« Demain sans doute le Parlement sera par un vote de justice et de conscience rendre hommage à M. Poincaré dont l'intelligente et clairvoyante activité ne lui jamais inférieure à la grandeur et aux difficultés d'une tâche écrasante ».

LA SITUATION DES PARTIS

L'Action :

« La majorité républicaine ne doit assemblées se sachant plus à quoi se raccrocher elle-même, hésitée ainsi tant de l'action libérale à l'internationale, sans qu'on puisse savoir pourquoi l'on y allait ou l'on en part.

« Ne vous-il pas mieux dès lors que ces divisions se produisent au grand jour et que de nouveaux partis, moins heureux et plus homogènes, s'organisent pourquoi sur les débris des anciens ».

Un Agent en Correctionnelle

M. AVAIT REVOLVERISÉ SON BEAU-FRÈRE

Paris, 2 janvier.

Le 6 décembre dernier, dans la soirée, le gardien de la paix, Auguste Veyrac était de service au bloqueur-vigie du boulevard des Temples. Vers huit heures, le sous-brigadier Joseph Pirot qui avait mission de le surveiller opportunément, en rentrant de son habitation d'habitation, le surprit dans un moment, bouteille à même une bouteille contenant un mélange de kirsch et de cidre. Le brigadier Pirot le gourmanda et le mit à pied. Veyrac qui, très sensible, fut profondément ému de cette gourmandise, et les trois heures suivantes eu point de la mettre du 2e arrondissement.

Veyrac, pendant ces trois heures, erra en pleur et s'assit sur un banc, à trois mètres environ du bureau du brigadier devant lequel se trouvait debout Pélagie et Pirot avec leur collègue, le brigadier Pierre Gaillard, qui lui, était assis.

Pirot écrivait et Pélagie venait de lui dire à voix basse de préparer son incident sur note pour l'officier de paix lorsque Veyrac, s'armant d'un revolver de poche, tira deux fois dans la direction du groupe formé par les trois brigadiers.

Les deux balles frappèrent sur la planchette supérieure de la barrière et l'une d'elles atteignit par ricochet le brigadier.

Il a comparu, cet après-midi, sous l'inculpation de coups et blessures, devant la première chambre de police correctionnelle présidée par Me Fuzé.

Me Henri Millecoye a présenté la défense du gardien de la paix. Un complaisant a été condamné à six mois de prison.

Fin de Grève

Sarrebruck, 2 janvier.

Tous les ouvriers des mines de l'Etat, à Sarrebruck, ont repris le travail ce matin.

DANS LA RÉGION

L'Aviation Militaire

LE « GALIBOT » ET LA « VILLE DE DOUAI »

La Chambre des Houilleurs, à reçu la lettre ci-dessous :

Le chef de bataillon du génie Fleurot, chef de l'établissement central du matériel aéronautique militaire, à M. Viale, président de la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Douai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par bordereau d'envoi N° [illegible], en date du 29 Novembre 1912 le Ministère de la Guerre m'a transmis copie de la lettre 6574 A/4 du même jour dans laquelle il exprimait que les deux aéroplanes offerts à l'armée par la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais portent les noms de « Galibot » et « Ville de Douai ».

En vous adressant ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à votre souscription, mes plus vifs remerciements, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements que vous voudrez bien me demander au sujet de ces deux avions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : A. Fleurot.

LILLE

LA VENGEANCE D'UN FAIR

Il y a quelques jours, le [illegible] Dessaint, ouvrier boulanger, [illegible] Lille, rue de Solférino, quittait le [illegible] logé et allait [illegible] rue d'Arras.

Or aujourd'hui Dessaint apprenait que la femme se trouvait dans [illegible] porte, se rendit chez [illegible].

Dessaint [illegible] de [illegible] et [illegible] à la suite de la [illegible] de la femme et à l'homme [illegible] ».

Vers [illegible] Dessaint [illegible] et s'était sur un banc, à trois mètres environ du bureau du brigadier devant lequel se trouvait debout Pélagie et Pirot avec leur collègue, le brigadier Pierre Gaillard, qui lui, était assis.

Pirot écrivait et Pélagie venait de lui dire à voix basse de préparer son incident sur note pour l'officier de paix lorsque Veyrac, s'armant d'un revolver de poche, tira deux fois dans la direction du groupe formé par les trois brigadiers.

Les deux balles frappèrent sur la planchette supérieure de la barrière et l'une d'elles atteignit par ricochet le brigadier.

Il a comparu, cet après-midi, sous l'inculpation de coups et blessures, devant la première chambre de police correctionnelle présidée par Me Fuzé.

Me Henri Millecoye a présenté la défense du gardien de la paix. Un complaisant a été condamné à six mois de prison.

Fin de Grève

Sarrebruck, 2 janvier.

Tous les ouvriers des mines de l'Etat, à Sarrebruck, ont repris le travail ce matin.

DANS LA RÉGION

L'Aviation Militaire

LE « GALIBOT » ET LA « VILLE DE DOUAI »

La Chambre des Houilleurs, à reçu la lettre ci-dessous :

Le chef de bataillon du génie Fleurot, chef de l'établissement central du matériel aéronautique militaire, à M. Viale, président de la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Douai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par bordereau d'envoi N° [illegible], en date du 29 Novembre 1912 le Ministère de la Guerre m'a transmis copie de la lettre 6574 A/4 du même jour dans laquelle il exprimait que les deux aéroplanes offerts à l'armée par la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais portent les noms de « Galibot » et « Ville de Douai ».

En vous adressant ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à votre souscription, mes plus vifs remerciements, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements que vous voudrez bien me demander au sujet de ces deux avions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : A. Fleurot.

LILLE

LA VENGEANCE D'UN FAIR

Il y a quelques jours, le [illegible] Dessaint, ouvrier boulanger, [illegible] Lille, rue de Solférino, quittait le [illegible] logé et allait [illegible] rue d'Arras.

Or aujourd'hui Dessaint apprenait que la femme se trouvait dans [illegible] porte, se rendit chez [illegible].

Dessaint [illegible] de [illegible] et [illegible] à la suite de la [illegible] de la femme et à l'homme [illegible] ».

Vers [illegible] Dessaint [illegible] et s'était sur un banc, à trois mètres environ du bureau du brigadier devant lequel se trouvait debout Pélagie et Pirot avec leur collègue, le brigadier Pierre Gaillard, qui lui, était assis.

Pirot écrivait et Pélagie venait de lui dire à voix basse de préparer son incident sur note pour l'officier de paix lorsque Veyrac, s'armant d'un revolver de poche, tira deux fois dans la direction du groupe formé par les trois brigadiers.

Les deux balles frappèrent sur la planchette supérieure de la barrière et l'une d'elles atteignit par ricochet le brigadier.

Il a comparu, cet après-midi, sous l'inculpation de coups et blessures, devant la première chambre de police correctionnelle présidée par Me Fuzé.

Me Henri Millecoye a présenté la défense du gardien de la paix. Un complaisant a été condamné à six mois de prison.

Fin de Grève

Sarrebruck, 2 janvier.

Tous les ouvriers des mines de l'Etat, à Sarrebruck, ont repris le travail ce matin.

DANS LA RÉGION

L'Aviation Militaire

LE « GALIBOT » ET LA « VILLE DE DOUAI »

La Chambre des Houilleurs, à reçu la lettre ci-dessous :

Le chef de bataillon du génie Fleurot, chef de l'établissement central du matériel aéronautique militaire, à M. Viale, président de la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Douai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que par bordereau d'envoi N° [illegible], en date du 29 Novembre 1912 le Ministère de la Guerre m'a transmis copie de la lettre 6574 A/4 du même jour dans laquelle il exprimait que les deux aéroplanes offerts à l'armée par la Chambre des Houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais portent les noms de « Galibot » et « Ville de Douai ».

En vous adressant ainsi qu'à tous ceux qui ont pris part à votre souscription, mes plus vifs remerciements, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements que vous voudrez bien me demander au sujet de ces deux avions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé : A. Fleurot.

LILLE

LA VENGEANCE D'UN FAIR

Il y a quelques jours, le [illegible] Dessaint, ouvrier boulanger, [illegible] Lille, rue de Solférino, quittait le [illegible] logé et allait [illegible] rue d'Arras.

Or aujourd'hui Dessaint apprenait que la femme se trouvait dans [illegible] porte, se rendit chez [illegible].

Dessaint [illegible] de [illegible] et [illegible] à la suite de la [illegible] de la femme et à l'homme [illegible] ».

Vers [illegible] Dessaint [illegible] et s'était sur un banc, à trois mètres environ du bureau du brigadier devant lequel se trouvait debout Pélagie et Pirot avec leur collègue, le brigadier Pierre Gaillard, qui lui, était assis.

Pirot écrivait et Pélagie venait de lui dire à voix basse de préparer son incident sur note pour l'officier de paix lorsque Veyrac, s'armant d'un revolver de poche, tira deux fois dans la direction du groupe formé par les trois brigadiers.

Les deux balles frappèrent sur la planchette supérieure de la barrière et l'une d'elles atteignit par ricochet le brigadier.

Il a comparu, cet après-midi, sous l'inculpation de coups et blessures, devant la première chambre de police correctionnelle présidée par Me Fuzé.

Me Henri Millecoye a présenté la défense du gardien de la paix. Un complaisant a été condamné à six mois de prison.

Fin de Grève

Sarrebruck, 2 janvier.

Tous les ouvriers des mines de l'Etat, à Sarrebruck, ont repris le travail ce matin.